

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 3 novembre 2017 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2018**

NOR : *INTA1730792A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 3 novembre 2017 :

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>re</sup> classe au titre de l'année 2018 est fixé à 50 (cinquante).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2018 est fixé à 41 (quarante-et-un).